

<b>MMEUBLE SIS A :</b> 19 VANEAU 19 RUE VANEAU 75007 PARIS  Immatriculé sous le n° : ABO958447	<b>NOM ET ADRESSE DU COPROPRIETAIRE CEDANT :</b>	<b>LOTS</b> N°18, 50, 51, 77, 84, 88, 89, 90, 91, 92, 93	<b>MUTATION</b> <b>A TITRE ONEREUX</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>OU</b> <b>A TITRE GRATU T</b> <input type="checkbox"/>
<b>ATE E VISAGEE POUR LA U TIO : 03/03/2022</b>			

**DOCUMENT APPROUVE PAR LE CSN, LA FNA M, LE S P , L'UN S, le 07/12/2012.**

**MUTAT O E LOTS E COPROPR ETE – NFOR AT O ES PA IES**

- -

**PART E F ANC ERE**

- A) ETAT DATE (Article 5 du Décret du 17 mars 1967 mod f é)**
- B) S TUAT ON F NA C ERE DE CEDA T : CERT F CAT ART 20 (à joindre)**
- ANNEXE : DETA L POUR CHAQUE LOT OBJET DE LA MUTATIO**

- I -

**RENSE GNEME TS COMPLEME TA RES**

- A) V E DE LA COPROPRIETE**
- B) DOSS ER TECHN QUE ET E V RO EMENTAL**

- I -

**RECAP TULATIF DES P ECES DEMA DEES**

- Copie du dernier appel provisionnel sur budget
- Les procès verbaux des assemblées générales des deux dernières années
- S travaux déc dés : PV des AG correspondantes
- Si droit de priorité sur a res de stationnement : PV de l'AG correspondante
- Amiante : fiche récapitu ative amiante du DTA
- Plomb : fiche récapitulative de synthèse
- Ascenseur : rapport du contrô e technique qu nquennal ou f che récap tulative
- Carnet d'entretien
- Contrat de prêt en cas d'emprunt du syndicat
- DPE ou AUD T

**Date de la demande : 03/03/2022 Délivré par le Syndic :**

**Office Notarial :**

**Référence :**

**Dossier n°1979**

**Clerc :**

**CABINET MASSON**  
60 Boulevard de Charonne  
75020 PARIS  
Représentant : -un syndicat unique  
Référence : MAN/ 8004/906  
Dossier n°1979  
Contact syndic : MOTEL Antoine



**PARTIE FINANCIERE**

**A) ETAT DATE (Article 5 du Décret du 17 mars 1967 modifié)**

**1<sup>ERE</sup> PARTIE :**

**SOMMES DUES PAR LE COPROPRIETAIRE CEDANT  
POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION**

**A/ AU SYNDICAT, AU TITRE :**

**1- des provisions exigibles**

- Dans le budget prévisionnel (D. art. 5. 1° a).....	29078.41
- Dans les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel (D. art. 5. 1° b ) .....	32685.01

**2- des charges impayées sur les exercices antérieurs**

(D. art 5. 1° c) .....	0.00
------------------------	------

**3- des sommes devenues exigibles du fait de la vente**

- mentionnées à l'article 33 de la loi (D. art. 5. 1° d ) .....	0.00
---	------

**4- des avances exigibles (D. art. 5.1° e)**

4.1. avance constituant la réserve (D. art. 35. 1°).....	15545.10
--	----------

4.2. avances nommées provisions (provisions spéciales) (L. art. 18 alinéa 6 et D. art. 35. 4 ° et 5°).....	0.00
---	------

4.3. avances représentant un emprunt (D. art. 45-1 alinéa 4) (emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux) .....	0.00
--	------

**5- des cotisations annuelles aux fonds de travaux**

1576.83
---------

**6- des autres sommes exigibles du fait de la vente**

- prêt (quote-part du vendeur devenue exigible) .....	0.00
- autres causes telles que condamnations.....	

**7- des honoraires du syndic afférents aux prestations  
demandées par le notaire pour l'établissement du présent  
document .....**

380.00
--------

**B/ A DES TIERS, AU TITRE**

d'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic .....	0.00
--	------

**SOUS TOTAL A/**

79265.08
----------

**TOTAL ( A/ + B/ )**

79265.08
----------

**2<sup>EME</sup> PARTIE :**

**SOMMES DONT LE SYNDICAT POURRAIT ETRE DEBITEUR A L'EGARD DU  
COPROPRIETAIRE CEDANT POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION**

**AU TITRE :**

**A/ DES AVANCES PERCUES (D. art. 5. 2° a) :**

A1 - avances constituant la réserve (D. art. 35 1°).....	17617.77
A2 - avances nommées provisions (provisions spéciales) (L. art. 18 alinéa 6 et D. art. 35. 4° et 5°).....	0.00
A 3 - avances (D.art. 45-1 alinéa 4) (emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux)	0.00

**B/ DES PROVISIONS (D. art. 5. 2°b) :**

- provisions encaissées pour les périodes postérieures à la période en cours et rendues exigibles en raison de la déchéance du terme prévue par l'article 19-2 de la loi du 10 juillet 1965, à l'égard du copropriétaire cédant .....	0.00
---	------

**C/ DU SOLDE CREDITEUR SUR L'EXERCICE ANTERIEUR**

- Solde créditeur de l'exercice antérieur approuvé par l'assemblée générale non imputé sur le compte du vendeur	0.00
--	------

**TOTAL ( A + B + C)** 17617.77

**AVANCES – MODALITES DE REMBOURSEMENT**

Les avances sont, conformément à l'article 45-1 du Décret du 17 mars 1967 modifié, remboursables. En conséquence, le syndic devra préciser les modalités à retenir par les parties aux termes de l'acte. La solution retenue par le syndic est la suivante :

**Solution 1**  (1)

L'acquéreur rembourse directement le vendeur des avances portées à la **première partie** (sous 4-1, 4-2 et 4-3) et à la **seconde partie** (sous A-1, A-2, A-3) soit globalement la somme de .....

Dans ce cas, l'acquéreur deviendra bénéficiaire de ces avances à l'égard du syndicat des copropriétaires et n'aura donc pas reconstitué les avances au 1 de la 3ème partie ci-après.

**Solution 2**  (1)

L'acquéreur verse entre les mains du syndic le montant desdites avances représentant globalement la somme de .....

17617.77

Le syndic devra alors procéder au remboursement au cédant des sommes portées à son crédit.

(1) Cocher la case correspondante

**3<sup>EME</sup> PARTIE :**  
**SOMMES INCOMBANT AU NOUVEAU COPROPRIETAIRE**  
**POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION**

**AU SYNDICAT, AU TITRE :**

**1- de la reconstitution des avances (D. art. 5. 3°a)**

- avances constituant la réserve (D. art. 35. 1 °).....	17617.77
- avances nommées provisions (provisions spéciales) (L. art. 18 alinéa 6 et D. art.35.4° et 5°).....	0.00
- avances (D. art. 45-1 – alinéa 4) (emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou certains d’entre eux).....	0.00

**2- des provisions non encore exigibles**

**- dans le budget prévisionnel (D. art. 5 3° b)**

Date d’exigibilité	01/04/2022	Montant	3500.59
Date d’exigibilité	01/07/2022	Montant	3500.59
Date d’exigibilité	01/10/2022	Montant	3500.59

**- dans les dépenses hors budget prévisionnel (D. 5. 3° c)**  
**(En cas de travaux votés, le tableau de la rubrique A6 en**  
**deuxième partie devra être impérativement complété)**

Date d’exigibilité	15/03/2022	Montant	869.53
Date d’exigibilité	15/06/2022	Montant	869.53
Date d’exigibilité	15/08/2022	Montant	289.85

**3- des cotisations fonds travaux non encore exigibles (article 14-2)**

Date d’exigibilité	01/04/2022	Montant	197.55
Date d’exigibilité	01/07/2022	Montant	197.55
Date d’exigibilité	01/10/2022	Montant	197.55

**ANNEXE A LA 3<sup>EME</sup> PARTIE :**

**INFORMATIONS**

**A/ QUOTE PART POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION :**

	Au titre du <b>BUDGET PREVISIONNEL</b>		Au titre des <b>DEPENSES HORS BUDGET (D. art. 44)</b>	
	Quote-part appelée	Quote-part réelle	Quote-part appelée	Quote-part réelle
<b>Exercice (N-1)</b>	13649.25	11811.02	3169.28	0.00
<b>Exercice (N-2)</b>	0.00	11655.89	8658.81	0.00

**B/ PROCEDURES EN COURS :**

Existe t-il des procédures en cours ?

OUI     NON

*Si oui :*

- Objet des procédures :

- Etat des procédures :

**Dans le cadre des procédures en cours, toutes indemnités à recevoir ou à payer demeureront acquises ou seront à la charge du syndicat. Toutes conventions prises par les parties aux termes de l'acte de vente n'auront d'effet qu'entre les parties et seront inopposables au syndicat des copropriétaires.**

**C/ AUTRES RENSEIGNEMENTS SUSCEPTIBLES D'INTERESSER LES PARTIES :**

**D/ EXISTENCE D'UN FONDS DE TRAVAUX (loi ALUR du 24 mars 2014) :**

Existe-t-il un fonds de travaux ?

OUI     NON

**Montant total dudit fonds**

15517.45

**Montant de la part dudit fonds rattachée au(x) lot(s)**

4020.34

**B )-SITUATION FINANCIERE DU CEDANT : CERTIFICAT ART 20**

**SOMMES EXIGIBLES DONT LE REGLEMENT ENTRAINERA  
LA DELIVRANCE DU CERTIFICAT DE L'ARTICLE 20**

Pour une date de signature le :

03/03/2022

1 – Montant concernant les lots objet de la mutation  
(Report du total A + B de la première partie de l'état  
daté sous déduction éventuelle du total B + C de la  
deuxième partie de l'état daté).....

79265.08

2 – Montant concernant les lots non visés par la  
mutation et la délivrance du certificat de l'article  
20 : lots n°.....

0

**TOTAL**

79265.08

3 – Certificat de l'article 20 daté et signé  
joint au présent état.  
(validité 1 mois)

OUI

NON

**ATTENTION :**

**Le certificat a une validité d'un mois et ne peut être délivré par le syndic qu'en connaissance de la date de la vente. Modèle figurant à la fin de l'état daté.**

**ANNEXE : DETAIL POUR CHAQUE LOT OBJET DE LA MUTATION**

**Lot concerné: Divers (18)**

<b>A) PARTIE 1</b>				
<b>A/ AU SYNDICAT, AU TITRE</b>				
1.1 - Provisions exigibles dans le budget prévisionnel				878.25
1.2 - Provision exigibles dans les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel				2039.16
2 - Charges impayées sur exercices antérieurs				0.00
3 - Sommes devenues exigibles du fait de la vente				0.00
4.1 - Avances constituant la réserve				457.54
4.2 - Avances nommées provisions (provisions spéciales)				0.00
4.3 - Avances représentant un emprunt				0.00
5 - Cotisation annuelles aux fonds de travaux				46.40
6 - Autres sommes devenues exigibles du fait de la vente				0.00
7 - Honoraires du syndic				
<b>SOUS TOTAL A/</b>				<b>3421.35</b>
<b>B/ A DES TIERS, AU TITRE</b>				
D'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic				3421.35
<b>TOTAL (A/ + B/) :</b>				<b>3421.35</b>
<b>A) PARTIE 2</b>				
<b>A/ DES AVANCES PERCUES, AU TITRE :</b>				
A1 - Avances constituant la réserve				518.55
A2 - Avances nommées provisions (provisions spéciales)				0.00
A3 - Avances représentant un emprunt				0.00
<b>B/ DES PROVISIONS, AU TITRE</b>				
B1 - Provisions encaissées pour les périodes postérieures à la période en cours et rendues exigibles à l'égard du copropriétaire cédant				
<b>C/ DU SOLDE CREDITEUR SUR L'EXERCICE ANTERIEUR, AU TITRE</b>				
C1 - D'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic				0.00
<b>TOTAL (A/ + B/ + C/) :</b>				<b>518.55</b>
<b>A) PARTIE 3</b>				
<b>1/ RECONSTITUTION DES AVANCES, AU TITRE :</b>				
- Avances constituant la réserve				518.55
- Avances nommées provisions (provisions spéciales)				0.00
- Avances représentant un emprunt				0.00
<b>2/ DES PROVISIONS NON ENCORE EXIGIBLES, AU TITRE</b>				
- Dans le budget prévisionnel	01/04/2022			106.41
	01/07/2022			106.41
	01/10/2022			106.41
- Dans les dépenses hors budget prévisionnel	15/03/2022			869.53
	15/06/2022			869.53
	15/08/2022			289.85
<b>3/ DES COTISATIONS FONDS TRAVAUX NON ENCORE EXIGIBLES, AU TITRE</b>				
	01/04/2022			5.81
	01/07/2022			5.81
	01/10/2022			5.81
<b>A) Partie 3 : ANNEXE</b>				
<b>A/ QUOTE PART</b>				
	Au titre du <b>BUDGET PREVISIONNEL</b>		Au titre du <b>DEPENSES HORS BUDGET</b>	
Exercice	Quote-part appelée	Quote-part réelle	Quote part appelée	Quote-part réelle
<b>N-1</b>	415.60	381.54	93.28	0.00
<b>N-2</b>	0.00	384.34	250.88	0.00
<b>D/ EXISTENCE D'UN FONDS DE TRAVAUX</b>				
- Montant de la part dudit fonds rattachée au lot				118.33

## Lot concerné: Divers (50)

<b>A) PARTIE 1</b>				
<b>A/ AU SYNDICAT, AU TITRE</b>				
1.1 -Provisions exigibles dans le budget prévisionnel				<b>926.26</b>
1.2 - Provision exigibles dans les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel				<b>929.35</b>
2 - Charges impayées sur exercices antérieurs				<b>0.00</b>
3 - Sommes devenues exigibles du fait de la vente				<b>0.00</b>
4.1 – Avances constituant la réserve				<b>457.54</b>
4.2 - Avances nommées provisions (provisions spéciales)				<b>0.00</b>
4.3 - Avances représentant un emprunt				<b>0.00</b>
5 – Cotisation annuelles aux fonds de travaux				<b>46.40</b>
6 - Autres sommes devenues exigibles du fait de la vente				<b>0.00</b>
7 - Honoraires du syndic				
<b>SOUS TOTAL A/</b>				<b>2359.55</b>
<b>B/ A DES TIERS, AU TITRE</b>				
D'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic				
<b>TOTAL (A/ + B/)</b> :				<b>2359.55</b>
<b>A) PARTIE 2</b>				
<b>A/ DES AVANCES PERCUES, AU TITRE :</b>				
A1 – Avances constituant la réserve				<b>518.55</b>
A2 – Avances nommées provisions (provisions spéciales)				<b>0.00</b>
A3 – Avances représentants un emprunt				<b>0.00</b>
<b>B/ DES PROVISIONS, AU TITRE</b>				
B1 – Provisions encaissées pour les périodes postérieures à la période en cours et rendues exigibles à l'égard du copropriétaire cédant				
<b>C/ DU SOLDE CREDITEUR SUR L'EXERCICE ANTERIEUR, AU TITRE</b>				
C1 - D'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic				
<b>TOTAL (A/ + B/ + C/)</b> :				<b>518.55</b>
<b>A) PARTIE 3</b>				
<b>1/ RECONSTITUTION DES AVANCES, AU TITRE :</b>				
– Avances constituant la réserve				<b>518.55</b>
– Avances nommées provisions (provisions spéciales)				<b>0.00</b>
– Avances représentants un emprunt				<b>0.00</b>
<b>2/ DES PROVISIONS NON ENCORE EXIGIBLES, AU TITRE</b>				
– Dans le budget prévisionnel	01/04/2022			<b>115.39</b>
	01/07/2022			<b>115.39</b>
	01/10/2022			<b>115.39</b>
– Dans les dépenses hors budget prévisionnel				<b>0.00</b>
				<b>0.00</b>
				<b>0.00</b>
<b>3/ DES COTISATIONS FONDS TRAVAUX NON ENCORE EXIGIBLES, AU TITRE</b>				
	01/04/2022			<b>5.81</b>
	01/07/2022			<b>5.81</b>
	01/10/2022			<b>5.81</b>
<b>A) Partie 3 : ANNEXE</b>				
<b>A/ QUOTE PART</b>				
	Au titre du <b>BUDGET PREVISIONNEL</b>		Au titre du <b>DEPENSES HORS BUDGET</b>	
Exercice	Quote-part appelée	Quote-part réelle	Quote part appelée	Quote-part réelle
<b>N-1</b>	<b>441.16</b>	<b>361.09</b>	<b>93.28</b>	<b>0.00</b>
<b>N-2</b>	<b>0.00</b>	<b>341.81</b>	<b>353.23</b>	<b>0.00</b>
<b>D/ EXISTENCE D'UN FONDS DE TRAVAUX</b>				
– Montant de la part dudit fonds rattachée au lot				
				<b>118.33</b>



## Lot concerné: Chambre serv. (51)

<b>A) PARTIE 1</b>				
<b>A/ AU SYNDICAT, AU TITRE</b>				
1.1 - Provisions exigibles dans le budget prévisionnel				<b>102.60</b>
1.2 - Provision exigibles dans les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel				<b>103.28</b>
2 - Charges impayées sur exercices antérieurs				<b>0.00</b>
3 - Sommes devenues exigibles du fait de la vente				<b>0.00</b>
4.1 – Avances constituant la réserve				<b>50.84</b>
4.2 - Avances nommées provisions (provisions spéciales)				<b>0.00</b>
4.3 - Avances représentant un emprunt				<b>0.00</b>
5 – Cotisation annuelles aux fonds de travaux				<b>5.18</b>
6 - Autres sommes devenues exigibles du fait de la vente				<b>0.00</b>
7 - Honoraires du syndic				
<b>SOUS TOTAL A/</b>				<b>261.90</b>
<b>B/ A DES TIERS, AU TITRE</b>				
D'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic				
<b>TOTAL (A/ + B/)</b> :				<b>261.90</b>
<b>A) PARTIE 2</b>				
<b>A/ DES AVANCES PERCUES, AU TITRE :</b>				
A1 – Avances constituant la réserve				<b>57.62</b>
A2 – Avances nommées provisions (provisions spéciales)				<b>0.00</b>
A3 – Avances représentant un emprunt				<b>0.00</b>
<b>B/ DES PROVISIONS, AU TITRE</b>				
B1 – Provisions encaissées pour les périodes postérieures à la période en cours et rendues exigibles à l'égard du copropriétaire cédant				
<b>C/ DU SOLDE CREDITEUR SUR L'EXERCICE ANTERIEUR, AU TITRE</b>				
C1 - D'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic				<b>0.00</b>
<b>TOTAL (A/ + B/ + C/)</b> :				<b>57.62</b>
<b>A) PARTIE 3</b>				
<b>1/ RECONSTITUTION DES AVANCES, AU TITRE :</b>				
– Avances constituant la réserve				<b>57.62</b>
– Avances nommées provisions (provisions spéciales)				<b>0.00</b>
– Avances représentant un emprunt				<b>0.00</b>
<b>2/ DES PROVISIONS NON ENCORE EXIGIBLES, AU TITRE</b>				
– Dans le budget prévisionnel	01/04/2022			<b>12.77</b>
	01/07/2022			<b>12.77</b>
	01/10/2022			<b>12.77</b>
				<b>0.00</b>
– Dans les dépenses hors budget prévisionnel				<b>0.00</b>
				<b>0.00</b>
				<b>0.00</b>
<b>3/ DES COTISATIONS FONDS TRAVAUX NON ENCORE EXIGIBLES, AU TITRE</b>				
	01/04/2022			<b>0.65</b>
	01/07/2022			<b>0.65</b>
	01/10/2022			<b>0.65</b>
<b>A) Partie 3 : ANNEXE</b>				
<b>A/ QUOTE PART</b>				
	Au titre du <b>BUDGET PREVISIONNEL</b>		Au titre du <b>DEPENSES HORS BUDGET</b>	
Exercice	Quote-part appelée	Quote-part réelle	Quote part appelée	Quote-part réelle
<b>N-1</b>	<b>48.88</b>	<b>40.05</b>	<b>10.36</b>	<b>0.00</b>
<b>N-2</b>	<b>0.00</b>	<b>38.00</b>	<b>38.93</b>	<b>0.00</b>
<b>D/ EXISTENCE D'UN FONDS DE TRAVAUX</b>				
– Montant de la part dudit fonds rattachée au lot				<b>13.18</b>

## Lot concerné: 2 pièces - 2 P. (77)

<b>A) PARTIE 1</b>				
<b>A/ AU SYNDICAT, AU TITRE</b>				
1.1 - Provisions exigibles dans le budget prévisionnel				<b>4144.02</b>
1.2 - Provision exigibles dans les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel				<b>4554.98</b>
2 - Charges impayées sur exercices antérieurs				<b>0.00</b>
3 - Sommes devenues exigibles du fait de la vente				<b>0.00</b>
4.1 – Avances constituant la réserve				<b>2242.52</b>
4.2 - Avances nommées provisions (provisions spéciales)				<b>0.00</b>
4.3 - Avances représentant un emprunt				<b>0.00</b>
5 – Cotisation annuelles aux fonds de travaux				<b>227.45</b>
6 - Autres sommes devenues exigibles du fait de la vente				<b>0.00</b>
7 - Honoraires du syndic				
<b>SOUS TOTAL A/</b>				<b>11168.97</b>
<b>B/ A DES TIERS, AU TITRE</b>				
D'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic				
<b>TOTAL (A/ + B/)</b> :				<b>11168.97</b>
<b>A) PARTIE 2</b>				
<b>A/ DES AVANCES PERCUES, AU TITRE :</b>				
A1 – Avances constituant la réserve				<b>2541.52</b>
A2 – Avances nommées provisions (provisions spéciales)				<b>0.00</b>
A3 – Avances représentant un emprunt				<b>0.00</b>
<b>B/ DES PROVISIONS, AU TITRE</b>				
B1 – Provisions encaissées pour les périodes postérieures à la période en cours et rendues exigibles à l'égard du copropriétaire cédant				
<b>C/ DU SOLDE CREDITEUR SUR L'EXERCICE ANTERIEUR, AU TITRE</b>				
C1 - D'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic				<b>0.00</b>
<b>TOTAL (A/ + B/ + C/)</b> :				<b>2541.52</b>
<b>A) PARTIE 3</b>				
<b>1/ RECONSTITUTION DES AVANCES, AU TITRE :</b>				
– Avances constituant la réserve				<b>2541.52</b>
– Avances nommées provisions (provisions spéciales)				<b>0.00</b>
– Avances représentant un emprunt				<b>0.00</b>
<b>2/ DES PROVISIONS NON ENCORE EXIGIBLES, AU TITRE</b>				
– Dans le budget prévisionnel	01/04/2022			<b>501.94</b>
	01/07/2022			<b>501.94</b>
	01/10/2022			<b>501.94</b>
				<b>0.00</b>
– Dans les dépenses hors budget prévisionnel				<b>0.00</b>
				<b>0.00</b>
				<b>0.00</b>
<b>3/ DES COTISATIONS FONDS TRAVAUX NON ENCORE EXIGIBLES, AU TITRE</b>				
	01/04/2022			<b>28.50</b>
	01/07/2022			<b>28.50</b>
	01/10/2022			<b>28.50</b>
<b>A) Partie 3 : ANNEXE</b>				
<b>A/ QUOTE PART</b>				
	Au titre du <b>BUDGET PREVISIONNEL</b>		Au titre du <b>DEPENSES HORS BUDGET</b>	
Exercice	Quote-part appelée	Quote-part réelle	Quote part appelée	Quote-part réelle
<b>N-1</b>	<b>1958.84</b>	<b>1652.38</b>	<b>457.20</b>	<b>0.00</b>
<b>N-2</b>	<b>0.00</b>	<b>1675.34</b>	<b>1229.65</b>	<b>0.00</b>
<b>D/ EXISTENCE D'UN FONDS DE TRAVAUX</b>				
– Montant de la part dudit fonds rattachée au lot				<b>579.94</b>

## Lot concerné: Divers (84)

<b>A) PARTIE 1</b>				
<b>A/ AU SYNDICAT, AU TITRE</b>				
1.1 - Provisions exigibles dans le budget prévisionnel				<b>626.26</b>
1.2 - Provision exigibles dans les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel				<b>688.41</b>
2 - Charges impayées sur exercices antérieurs				<b>0.00</b>
3 - Sommes devenues exigibles du fait de la vente				<b>0.00</b>
4.1 – Avances constituant la réserve				<b>338.92</b>
4.2 - Avances nommées provisions (provisions spéciales)				<b>0.00</b>
4.3 - Avances représentant un emprunt				<b>0.00</b>
5 – Cotisation annuelles aux fonds de travaux				<b>34.40</b>
6 - Autres sommes devenues exigibles du fait de la vente				<b>0.00</b>
7 - Honoraires du syndic				
<b>SOUS TOTAL A/</b>				<b>1687.99</b>
<b>B/ A DES TIERS, AU TITRE</b>				
D'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic				
<b>TOTAL (A/ + B/)</b> :				<b>1687.99</b>
<b>A) PARTIE 2</b>				
<b>A/ DES AVANCES PERCUES, AU TITRE :</b>				
A1 – Avances constituant la réserve				<b>384.11</b>
A2 – Avances nommées provisions (provisions spéciales)				<b>0.00</b>
A3 – Avances représentant un emprunt				<b>0.00</b>
<b>B/ DES PROVISIONS, AU TITRE</b>				
B1 – Provisions encaissées pour les périodes postérieures à la période en cours et rendues exigibles à l'égard du copropriétaire cédant				
<b>C/ DU SOLDE CREDITEUR SUR L'EXERCICE ANTERIEUR, AU TITRE</b>				
C1 - D'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic				
<b>TOTAL (A/ + B/ + C/)</b> :				<b>384.11</b>
<b>A) PARTIE 3</b>				
<b>1/ RECONSTITUTION DES AVANCES, AU TITRE :</b>				
– Avances constituant la réserve				<b>384.11</b>
– Avances nommées provisions (provisions spéciales)				<b>0.00</b>
– Avances représentant un emprunt				<b>0.00</b>
<b>2/ DES PROVISIONS NON ENCORE EXIGIBLES, AU TITRE</b>				
– Dans le budget prévisionnel	01/04/2022			<b>75.86</b>
	01/07/2022			<b>75.86</b>
	01/10/2022			<b>75.86</b>
				<b>0.00</b>
– Dans les dépenses hors budget prévisionnel				<b>0.00</b>
				<b>0.00</b>
				<b>0.00</b>
<b>3/ DES COTISATIONS FONDS TRAVAUX NON ENCORE EXIGIBLES, AU TITRE</b>				
	01/04/2022			<b>4.31</b>
	01/07/2022			<b>4.31</b>
	01/10/2022			<b>4.31</b>
<b>A) Partie 3 : ANNEXE</b>				
<b>A/ QUOTE PART</b>				
	Au titre du <b>BUDGET PREVISIONNEL</b>		Au titre du <b>DEPENSES HORS BUDGET</b>	
Exercice	Quote-part appelée	Quote-part réelle	Quote part appelée	Quote-part réelle
<b>N-1</b>	<b>296.00</b>	<b>249.72</b>	<b>69.10</b>	<b>0.00</b>
<b>N-2</b>	<b>0.00</b>	<b>253.20</b>	<b>185.84</b>	<b>0.00</b>
<b>D/ EXISTENCE D'UN FONDS DE TRAVAUX</b>				
– Montant de la part dudit fonds rattachée au lot				
				<b>87.67</b>

## Lot concerné: Divers (88)

<b>A) PARTIE 1</b>				
<b>A/ AU SYNDICAT, AU TITRE</b>				
1.1 - Provisions exigibles dans le budget prévisionnel				<b>194.41</b>
1.2 - Provision exigibles dans les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel				<b>195.05</b>
2 - Charges impayées sur exercices antérieurs				<b>0.00</b>
3 - Sommes devenues exigibles du fait de la vente				<b>0.00</b>
4.1 – Avances constituant la réserve				<b>96.03</b>
4.2 - Avances nommées provisions (provisions spéciales)				<b>0.00</b>
4.3 - Avances représentant un emprunt				<b>0.00</b>
5 – Cotisation annuelles aux fonds de travaux				<b>9.75</b>
6 - Autres sommes devenues exigibles du fait de la vente				<b>0.00</b>
7 - Honoraires du syndic				
<b>SOUS TOTAL A/</b>				<b>495.24</b>
<b>B/ A DES TIERS, AU TITRE</b>				
D'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic				
<b>TOTAL (A/ + B/)</b> :				<b>495.24</b>
<b>A) PARTIE 2</b>				
<b>A/ DES AVANCES PERCUES, AU TITRE :</b>				
A1 – Avances constituant la réserve				<b>108.83</b>
A2 – Avances nommées provisions (provisions spéciales)				<b>0.00</b>
A3 – Avances représentant un emprunt				<b>0.00</b>
<b>B/ DES PROVISIONS, AU TITRE</b>				
B1 – Provisions encaissées pour les périodes postérieures à la période en cours et rendues exigibles à l'égard du copropriétaire cédant				
<b>C/ DU SOLDE CREDITEUR SUR L'EXERCICE ANTERIEUR, AU TITRE</b>				
C1 - D'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic				<b>0.00</b>
<b>TOTAL (A/ + B/ + C/)</b> :				<b>108.83</b>
<b>A) PARTIE 3</b>				
<b>1/ RECONSTITUTION DES AVANCES, AU TITRE :</b>				
– Avances constituant la réserve				<b>108.83</b>
– Avances nommées provisions (provisions spéciales)				<b>0.00</b>
– Avances représentant un emprunt				<b>0.00</b>
<b>2/ DES PROVISIONS NON ENCORE EXIGIBLES, AU TITRE</b>				
– Dans le budget prévisionnel	01/04/2022			<b>24.22</b>
	01/07/2022			<b>24.22</b>
	01/10/2022			<b>24.22</b>
				<b>0.00</b>
– Dans les dépenses hors budget prévisionnel				<b>0.00</b>
				<b>0.00</b>
				<b>0.00</b>
<b>3/ DES COTISATIONS FONDS TRAVAUX NON ENCORE EXIGIBLES, AU TITRE</b>				
	01/04/2022			<b>1.22</b>
	01/07/2022			<b>1.22</b>
	01/10/2022			<b>1.22</b>
<b>A) Partie 3 : ANNEXE</b>				
<b>A/ QUOTE PART</b>				
	Au titre du <b>BUDGET PREVISIONNEL</b>		Au titre du <b>DEPENSES HORS BUDGET</b>	
Exercice	Quote-part appelée	Quote-part réelle	Quote part appelée	Quote-part réelle
<b>N-1</b>	<b>92.56</b>	<b>75.77</b>	<b>19.58</b>	<b>0.00</b>
<b>N-2</b>	<b>0.00</b>	<b>71.74</b>	<b>74.17</b>	<b>0.00</b>
<b>D/ EXISTENCE D'UN FONDS DE TRAVAUX</b>				
– Montant de la part dudit fonds rattachée au lot				<b>24.84</b>

## Lot concerné: Divers (89)

<b>A) PARTIE 1</b>				
<b>A/ AU SYNDICAT, AU TITRE</b>				
1.1 - Provisions exigibles dans le budget prévisionnel				<b>2922.76</b>
1.2 - Provision exigibles dans les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel				<b>3212.61</b>
2 - Charges impayées sur exercices antérieurs				<b>0.00</b>
3 - Sommes devenues exigibles du fait de la vente				<b>0.00</b>
4.1 – Avances constituant la réserve				<b>1581.62</b>
4.2 - Avances nommées provisions (provisions spéciales)				<b>0.00</b>
4.3 - Avances représentant un emprunt				<b>0.00</b>
5 – Cotisation annuelles aux fonds de travaux				<b>160.44</b>
6 - Autres sommes devenues exigibles du fait de la vente				<b>0.00</b>
7 - Honoraires du syndic				
<b>SOUS TOTAL A/</b>				<b>7877.43</b>
<b>B/ A DES TIERS, AU TITRE</b>				
D'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic				
<b>TOTAL (A/ + B/)</b> :				<b>7877.43</b>
<b>A) PARTIE 2</b>				
<b>A/ DES AVANCES PERCUES, AU TITRE :</b>				
A1 – Avances constituant la réserve				<b>1792.50</b>
A2 – Avances nommées provisions (provisions spéciales)				<b>0.00</b>
A3 – Avances représentant un emprunt				<b>0.00</b>
<b>B/ DES PROVISIONS, AU TITRE</b>				
B1 – Provisions encaissées pour les périodes postérieures à la période en cours et rendues exigibles à l'égard du copropriétaire cédant				
<b>C/ DU SOLDE CREDITEUR SUR L'EXERCICE ANTERIEUR, AU TITRE</b>				
C1 - D'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic				
<b>TOTAL (A/ + B/ + C/)</b> :				<b>1792.50</b>
<b>A) PARTIE 3</b>				
<b>1/ RECONSTITUTION DES AVANCES, AU TITRE :</b>				
– Avances constituant la réserve				<b>1792.50</b>
– Avances nommées provisions (provisions spéciales)				<b>0.00</b>
– Avances représentant un emprunt				<b>0.00</b>
<b>2/ DES PROVISIONS NON ENCORE EXIGIBLES, AU TITRE</b>				
– Dans le budget prévisionnel	01/04/2022			<b>354.01</b>
	01/07/2022			<b>354.01</b>
	01/10/2022			<b>354.01</b>
				<b>0.00</b>
– Dans les dépenses hors budget prévisionnel				<b>0.00</b>
				<b>0.00</b>
				<b>0.00</b>
<b>3/ DES COTISATIONS FONDS TRAVAUX NON ENCORE EXIGIBLES, AU TITRE</b>				
	01/04/2022			<b>20.10</b>
	01/07/2022			<b>20.10</b>
	01/10/2022			<b>20.10</b>
<b>A) Partie 3 : ANNEXE</b>				
<b>A/ QUOTE PART</b>				
	Au titre du <b>BUDGET PREVISIONNEL</b>		Au titre du <b>DEPENSES HORS BUDGET</b>	
Exercice	Quote-part appelée	Quote-part réelle	Quote part appelée	Quote-part réelle
<b>N-1</b>	<b>1381.53</b>	<b>1211.60</b>	<b>322.46</b>	<b>0.00</b>
<b>N-2</b>	<b>0.00</b>	<b>1181.62</b>	<b>867.26</b>	<b>0.00</b>
<b>D/ EXISTENCE D'UN FONDS DE TRAVAUX</b>				
– Montant de la part dudit fonds rattachée au lot				
				<b>409.05</b>

## Lot concerné: Appartement (90)

<b>A) PARTIE 1</b>				
<b>A/ AU SYNDICAT, AU TITRE</b>				
1.1 - Provisions exigibles dans le budget prévisionnel				<b>13977.22</b>
1.2 - Provision exigibles dans les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel				<b>15363.06</b>
2 - Charges impayées sur exercices antérieurs				<b>0.00</b>
3 - Sommes devenues exigibles du fait de la vente				<b>0.00</b>
4.1 - Avances constituant la réserve				<b>7563.55</b>
4.2 - Avances nommées provisions (provisions spéciales)				<b>0.00</b>
4.3 - Avances représentant un emprunt				<b>0.00</b>
5 - Cotisation annuelles aux fonds de travaux				<b>767.20</b>
6 - Autres sommes devenues exigibles du fait de la vente				<b>0.00</b>
7 - Honoraires du syndic				
<b>SOUS TOTAL A/</b>				<b>37671.03</b>
<b>B/ A DES TIERS, AU TITRE</b>				
D'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic				
<b>TOTAL (A/ + B/)</b> :				<b>37671.03</b>
<b>A) PARTIE 2</b>				
<b>A/ DES AVANCES PERCUES, AU TITRE :</b>				
A1 - Avances constituant la réserve				<b>8572.02</b>
A2 - Avances nommées provisions (provisions spéciales)				<b>0.00</b>
A3 - Avances représentant un emprunt				<b>0.00</b>
<b>B/ DES PROVISIONS, AU TITRE</b>				
B1 - Provisions encaissées pour les périodes postérieures à la période en cours et rendues exigibles à l'égard du copropriétaire cédant				
<b>C/ DU SOLDE CREDITEUR SUR L'EXERCICE ANTERIEUR, AU TITRE</b>				
C1 - D'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic				
<b>TOTAL (A/ + B/ + C/)</b> :				<b>8572.02</b>
<b>A) PARTIE 3</b>				
<b>1/ RECONSTITUTION DES AVANCES, AU TITRE :</b>				
- Avances constituant la réserve				<b>8572.02</b>
- Avances nommées provisions (provisions spéciales)				<b>0.00</b>
- Avances représentant un emprunt				<b>0.00</b>
<b>2/ DES PROVISIONS NON ENCORE EXIGIBLES, AU TITRE</b>				
- Dans le budget prévisionnel	01/04/2022			<b>1692.99</b>
	01/07/2022			<b>1692.99</b>
	01/10/2022			<b>1692.99</b>
				<b>0.00</b>
- Dans les dépenses hors budget prévisionnel				<b>0.00</b>
				<b>0.00</b>
				<b>0.00</b>
<b>3/ DES COTISATIONS FONDS TRAVAUX NON ENCORE EXIGIBLES, AU TITRE</b>				
	01/04/2022			<b>96.12</b>
	01/07/2022			<b>96.12</b>
	01/10/2022			<b>96.12</b>
<b>A) Partie 3 : ANNEXE</b>				
<b>A/ QUOTE PART</b>				
	Au titre du <b>BUDGET PREVISIONNEL</b>		Au titre du <b>DEPENSES HORS BUDGET</b>	
Exercice	Quote-part appelée	Quote-part réelle	Quote part appelée	Quote-part réelle
<b>N-1</b>	<b>6606.82</b>	<b>5797.64</b>	<b>1542.03</b>	<b>0.00</b>
<b>N-2</b>	<b>0.00</b>	<b>5650.51</b>	<b>4147.35</b>	<b>0.00</b>
<b>D/ EXISTENCE D'UN FONDS DE TRAVAUX</b>				
- Montant de la part dudit fonds rattachée au lot				
				<b>1956.08</b>

## Lot concerné: Chambre serv. (91)

<b>A) PARTIE 1</b>				
<b>A/ AU SYNDICAT, AU TITRE</b>				
1.1 -Provisions exigibles dans le budget prévisionnel				<b>636.76</b>
1.2 - Provision exigibles dans les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel				<b>699.88</b>
2 - Charges impayées sur exercices antérieurs				<b>0.00</b>
3 - Sommes devenues exigibles du fait de la vente				<b>0.00</b>
4.1 – Avances constituant la réserve				<b>344.57</b>
4.2 - Avances nommées provisions (provisions spéciales)				<b>0.00</b>
4.3 - Avances représentant un emprunt				<b>0.00</b>
5 – Cotisation annuelles aux fonds de travaux				<b>34.96</b>
6 - Autres sommes devenues exigibles du fait de la vente				<b>0.00</b>
7 - Honoraires du syndic				
<b>SOUS TOTAL A/</b>				<b>1716.17</b>
<b>B/ A DES TIERS, AU TITRE</b>				
D'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic				
<b>TOTAL (A/ + B/)</b> :				<b>1716.17</b>
<b>A) PARTIE 2</b>				
<b>A/ DES AVANCES PERCUES, AU TITRE :</b>				
A1 – Avances constituant la réserve				<b>390.51</b>
A2 – Avances nommées provisions (provisions spéciales)				<b>0.00</b>
A3 – Avances représentant un emprunt				<b>0.00</b>
<b>B/ DES PROVISIONS, AU TITRE</b>				
B1 – Provisions encaissées pour les périodes postérieures à la période en cours et rendues exigibles à l'égard du copropriétaire cédant				
<b>C/ DU SOLDE CREDITEUR SUR L'EXERCICE ANTERIEUR, AU TITRE</b>				
C1 - D'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic				
<b>TOTAL (A/ + B/ + C/)</b> :				<b>390.51</b>
<b>A) PARTIE 3</b>				
<b>1/ RECONSTITUTION DES AVANCES, AU TITRE :</b>				
– Avances constituant la réserve				<b>390.51</b>
– Avances nommées provisions (provisions spéciales)				<b>0.00</b>
– Avances représentant un emprunt				<b>0.00</b>
<b>2/ DES PROVISIONS NON ENCORE EXIGIBLES, AU TITRE</b>				
– Dans le budget prévisionnel	01/04/2022			<b>77.12</b>
	01/07/2022			<b>77.12</b>
	01/10/2022			<b>77.12</b>
– Dans les dépenses hors budget prévisionnel				<b>0.00</b>
				<b>0.00</b>
				<b>0.00</b>
<b>3/ DES COTISATIONS FONDS TRAVAUX NON ENCORE EXIGIBLES, AU TITRE</b>				
	01/04/2022			<b>4.38</b>
	01/07/2022			<b>4.38</b>
	01/10/2022			<b>4.38</b>
<b>A) Partie 3 : ANNEXE</b>				
<b>A/ QUOTE PART</b>				
	Au titre du <b>BUDGET PREVISIONNEL</b>		Au titre du <b>DEPENSES HORS BUDGET</b>	
Exercice	Quote-part appelée	Quote-part réelle	Quote part appelée	Quote-part réelle
<b>N-1</b>	<b>300.96</b>	<b>263.98</b>	<b>70.25</b>	<b>0.00</b>
<b>N-2</b>	<b>0.00</b>	<b>257.40</b>	<b>188.94</b>	<b>0.00</b>
<b>D/ EXISTENCE D'UN FONDS DE TRAVAUX</b>				
– Montant de la part dudit fonds rattachée au lot				
				<b>89.13</b>

## Lot concerné: Divers (92)

<b>A) PARTIE 1</b>				
<b>A/ AU SYNDICAT, AU TITRE</b>				
1.1 - Provisions exigibles dans le budget prévisionnel				73.10
1.2 - Provision exigibles dans les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel				80.34
2 - Charges impayées sur exercices antérieurs				0.00
3 - Sommes devenues exigibles du fait de la vente				0.00
4.1 – Avances constituant la réserve				39.54
4.2 - Avances nommées provisions (provisions spéciales)				0.00
4.3 - Avances représentant un emprunt				0.00
5 – Cotisation annuelles aux fonds de travaux				4.01
6 - Autres sommes devenues exigibles du fait de la vente				0.00
7 - Honoraires du syndic				
<b>SOUS TOTAL A/</b>				<b>196.99</b>
<b>B/ A DES TIERS, AU TITRE</b>				
D'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic				
<b>TOTAL (A/ + B/)</b> :				<b>196.99</b>
<b>A) PARTIE 2</b>				
<b>A/ DES AVANCES PERCUES, AU TITRE :</b>				
A1 – Avances constituant la réserve				44.81
A2 – Avances nommées provisions (provisions spéciales)				0.00
A3 – Avances représentant un emprunt				0.00
<b>B/ DES PROVISIONS, AU TITRE</b>				
B1 – Provisions encaissées pour les périodes postérieures à la période en cours et rendues exigibles à l'égard du copropriétaire cédant				
<b>C/ DU SOLDE CREDITEUR SUR L'EXERCICE ANTERIEUR, AU TITRE</b>				
C1 - D'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic				
<b>TOTAL (A/ + B/ + C/)</b> :				<b>44.81</b>
<b>A) PARTIE 3</b>				
<b>1/ RECONSTITUTION DES AVANCES, AU TITRE :</b>				
– Avances constituant la réserve				44.81
– Avances nommées provisions (provisions spéciales)				0.00
– Avances représentant un emprunt				0.00
<b>2/ DES PROVISIONS NON ENCORE EXIGIBLES, AU TITRE</b>				
– Dans le budget prévisionnel		01/04/2022		8.86
		01/07/2022		8.86
		01/10/2022		8.86
				0.00
– Dans les dépenses hors budget prévisionnel				0.00
				0.00
				0.00
<b>3/ DES COTISATIONS FONDS TRAVAUX NON ENCORE EXIGIBLES, AU TITRE</b>				
		01/04/2022		0.50
		01/07/2022		0.50
		01/10/2022		0.50
<b>A) Partie 3 : ANNEXE</b>				
<b>A/ QUOTE PART</b>				
	Au titre du <b>BUDGET PREVISIONNEL</b>		Au titre du <b>DEPENSES HORS BUDGET</b>	
Exercice	Quote-part appelée	Quote-part réelle	Quote part appelée	Quote-part réelle
<b>N-1</b>	<b>34.59</b>	<b>29.13</b>	<b>8.06</b>	<b>0.00</b>
<b>N-2</b>	<b>0.00</b>	<b>29.54</b>	<b>21.68</b>	<b>0.00</b>
<b>D/ EXISTENCE D'UN FONDS DE TRAVAUX</b>				
– Montant de la part dudit fonds rattachée au lot				
				<b>10.23</b>



## Lot concerné: Appartement (93)

<b>A) PARTIE 1</b>				
<b>A/ AU SYNDICAT, AU TITRE</b>				
1.1 -Provisions exigibles dans le budget prévisionnel				4384.11
1.2 - Provision exigibles dans les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel				4818.89
2 - Charges impayées sur exercices antérieurs				0.00
3 - Sommes devenues exigibles du fait de la vente				0.00
4.1 – Avances constituant la réserve				2372.43
4.2 - Avances nommées provisions (provisions spéciales)				0.00
4.3 - Avances représentant un emprunt				0.00
5 – Cotisation annuelles aux fonds de travaux				240.64
6 - Autres sommes devenues exigibles du fait de la vente				0.00
7 - Honoraires du syndic				
<b>SOUS TOTAL A/</b>				<b>11816.07</b>
<b>B/ A DES TIERS, AU TITRE</b>				
D'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic				
<b>TOTAL (A/ + B/) :</b>				<b>11816.07</b>
<b>A) PARTIE 2</b>				
<b>A/ DES AVANCES PERCUES, AU TITRE :</b>				
A1 – Avances constituant la réserve				2688.75
A2 – Avances nommées provisions (provisions spéciales)				0.00
A3 – Avances représentant un emprunt				0.00
<b>B/ DES PROVISIONS, AU TITRE</b>				
B1 – Provisions encaissées pour les périodes postérieures à la période en cours et rendues exigibles à l'égard du copropriétaire cédant				
<b>C/ DU SOLDE CREDITEUR SUR L'EXERCICE ANTERIEUR, AU TITRE</b>				
C1 - D'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic				0.00
<b>TOTAL (A/ + B/ + C/) :</b>				<b>2688.75</b>
<b>A) PARTIE 3</b>				
<b>1/ RECONSTITUTION DES AVANCES, AU TITRE :</b>				
– Avances constituant la réserve				2688.75
– Avances nommées provisions (provisions spéciales)				0.00
– Avances représentant un emprunt				0.00
<b>2/ DES PROVISIONS NON ENCORE EXIGIBLES, AU TITRE</b>				
– Dans le budget prévisionnel	01/04/2022			531.02
	01/07/2022			531.02
	01/10/2022			531.02
– Dans les dépenses hors budget prévisionnel				0.00
				0.00
				0.00
<b>3/ DES COTISATIONS FONDS TRAVAUX NON ENCORE EXIGIBLES, AU TITRE</b>				
	01/04/2022			30.15
	01/07/2022			30.15
	01/10/2022			30.15
<b>A) Partie 3 : ANNEXE</b>				
<b>A/ QUOTE PART</b>				
	Au titre du <b>BUDGET PREVISIONNEL</b>		Au titre du <b>DEPENSES HORS BUDGET</b>	
Exercice	Quote-part appelée	Quote-part réelle	Quote part appelée	Quote-part réelle
<b>N-1</b>	<b>2072.31</b>	<b>1748.12</b>	<b>483.68</b>	<b>0.00</b>
<b>N-2</b>	<b>0.00</b>	<b>1772.39</b>	<b>1300.88</b>	<b>0.00</b>
<b>D/ EXISTENCE D'UN FONDS DE TRAVAUX</b>				
– Montant de la part dudit fonds rattachée au lot				<b>613.56</b>

- II -

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES****A) VIE DE LA COPROPRIETE****A1/ ASSURANCES**

- Nature et importance de la garantie :

- Multirisque : RC – Incendie – Dégât des eaux  OUI  NON
- Garantie Reconstruction  valeur à neuf
- Autres risques garantis

- Police N°: 1H0277310

Date : 01/01/2018

- Nom et adresse du courtier ou de l'agent : SNCA 49 AVENUE DE PARIS B.P. 40010 86700 COUHE

- Nom et adresse de la compagnie d'assurance : SADA ASSURANCES 4, RUE SCATISSE 30934 NIMES CEDEX 9

- Police Assurances Dommage Ouvrage en cours :

- Au titre de la construction d'origine :  OUI  NON
- Souscrite par le syndicat au titre de travaux :  OUI  NON

**A2/ MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE COPROPRIETE**

- Le syndic a-t-il connaissance depuis sa nomination d'une modification du Règlement de copropriété intervenue en assemblée générale, non publié à ce jour ?  OUI  NON

Si oui, joindre le procès verbal de l'AG correspondante.

- Le règlement de copropriété a-t-il été adapté pour satisfaire à la loi SRU (*L. art. 49*) ?  OUI  NON

**A3/ ASSEMBLEE GENERALE**

- Date de la dernière Assemblée Générale : 1er juin 2021
- Date ou période (avant le ) de la prochaine Assemblée Générale : JJ/MM/AAAA

*Joindre les procès-verbaux des assemblées générales des deux dernières années.*

**A4/ SYNDIC**

- Date de la dernière désignation : **01/06/2021**
- Syndic professionnel :  OUI  NON
- La copropriété constitue-t-elle un syndicat unique ?  OUI  NON

Si non : coordonnées du syndic du syndicat principal ou du syndicat secondaire dont dépend(ent) le(s) lots(s) vendu(s).

**A5/ ASSOCIATION SYNDICALE – AFUL – UNION DE SYNDICATS**

- L'immeuble en copropriété est-il compris dans le périmètre d'une Association Syndicale, d'une Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) ou d'une Union des Syndicats?  
 OUI  NON

- Si oui préciser le nom, le siège et le représentant de cet organisme :

**A6/ ETAT D' AVANCEMENT DE LA SITUATION TECHNIQUE ET FINANCIERE DES TRAVAUX**

Lot n°	Libellé type d'appel	Budget	Reste à appeler	Budget appelé
Lot N°	18 RAVALT COUR BAT. RUE	0.00	869.53	
Lot N°	18 RAVALT COUR BAT. RUE	2898.41	869.53	
Lot N°	18 RAVALT COUR BAT. RUE	2898.41	289.85	

**A7/ PATRIMOINE DU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES**

- Le syndicat a-t-il un patrimoine immobilier ?  OUI  NON
- dans l'affirmative, en quoi consiste t-il ?

**A8/ CONTRATS EN COURS AU BENEFICE DU SYNDICAT**

- Le syndicat est-il lié par des contrats générant des revenus ? (contrat d'affichage, contrat de location des parties communes, contrat conclu au titre d'une antenne relais...)  OUI  NON
- Dans l'affirmative, en quoi consistent t-ils ?

**A9/ EXISTENCE D'EMPRUNT**

- Existe-t-il un emprunt du syndicat pour son compte ou pour le compte de certains copropriétaires ?  OUI  NON

Si oui :

- Objet de l'emprunt :

- Nom et siège de l'organisme de crédit :

- Référence du dossier :

- Capital restant dû pour les lots vendus :

- La mutation entraîne-t-elle l'exigibilité de cette somme ?  OUI  NON

*Joindre si possible, la copie du prêt.*

#### **A10/ COPROPRIETE EN DIFFICULTE**

- Le syndicat est-il placé sous le régime de l'administration provisoire prévue par les articles 29-1 et suivants de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 ?

OUI  NON

- Existe-t-il un mandataire ad hoc en application des art 29-1 A et 29-1 B de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 ?

OUI  NON

#### **A11/ DROIT DE PRIORITE SUR LES LOTS A USAGE DE STATIONNEMENT**

**(Art 8-1 de la loi du 10 juillet 1965)**

- Un droit de priorité consenti aux copropriétaires à l'occasion de la vente de lots à usage de stationnement a-t-il été voté en assemblée générale ?

OUI  NON

*Joindre le procès verbal de l'assemblée*

- Le règlement de copropriété contient-il une clause spécifique à ce sujet ?

OUI  NON



## B / DOSSIER TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

DATE DE CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE : 01/01/1901  
(si date connue)

### B1/ CARNET D'ENTRETIEN

- Type immeuble :

OUI  NON  
 IGH  AUTRE

### B2/ AMIANTE

Champ d'application : immeuble dont le permis de construire a été délivré avant le 1er janvier 1997.

- L'immeuble est-il soumis à la réglementation sur l'amiante ?  OUI  NON
- Les recherches effectuées ont-elles conclu à l'absence d'amiante ?  OUI  NON
- L'immeuble a-t-il fait l'objet d'un repérage complémentaire et le DTA a-t-il été mis à jour depuis le 1er février 2012 ? (Décret du 3 juin 2011)  OUI  NON

*Joindre la fiche récapitulative du DTA.*

### B3/ PLOMB (Constat de risque d'exposition au Plomb)

- L'immeuble a-t-il été édifié avant le 1er janvier 1949 ?  OUI  NON
- Si oui : *Joindre la fiche récapitulative de synthèse concernant les parties communes (art L 1334-8 dernier alinéa du Code de la Santé Publique)*
- Existe-t-il des mesures d'urgence (DDASS, Préfecture) ?  OUI  NON

### B4/ TERMITES / ETAT PARASITAIRE DES PARTIES COMMUNES

- Une recherche a-t-elle été effectuée sur les parties communes ?  OUI  NON

*Joindre l'état parasitaire, s'il y a lieu.*

### B5/ AUTRES RISQUES SANITAIRES EVENTUELLEMENT CONNUS DANS L'IMMEUBLE

- L'immeuble a-t-il été concerné par les risques de légionellose, radon, mérules, etc...  OUI  NON
- Ces risques ont-ils fait l'objet d'un traitement ?  OUI  NON

### B6/ DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE OU AUDIT ENERGETIQUE

- L'immeuble est-il concerné ?  OUI  NON
- Dans l'affirmative :
- DPE
- AUDIT

*Joindre DPE ou AUDIT*

- Le syndicat a-t-il adopté un plan de travaux d'économie ?  OUI  NON
- Existe-t-il un contrat de performance énergétique ?  OUI  NON

*Joindre le PV de l'assemblée générale*

#### **B7/ ASCENSEUR : CONTROLE TECHNIQUE QUINQUENNAL**

- Existe-t-il des ascenseurs ?  OUI  NON
- Si OUI, ont-ils été installés antérieurement au 27 août 2000 ?  OUI  NON
- Contrôle technique quinquennal  OUI  NON
- les travaux de mise aux normes ont-ils concerné :  
ceux à réaliser avant le 31 décembre 2010 ?  OUI  NON  
ceux à réaliser avant le 3 juillet 2013 ?  OUI  NON  
ceux à réaliser avant le 3 juillet 2018 ?  OUI  NON

*Joindre la fiche récapitulative du contrôle technique.*

#### **B8/ PISCINE**

- Existence  OUI  NON
- Si oui, dispositif de sécurité homologué  OUI  NON

#### **B9/ MESURES ADMINISTRATIVES**

L'immeuble ou les locaux font-ils l'objet :

- d'un arrêté de péril ?  OUI  NON
- d'une déclaration d'insalubrité ?  OUI  NON
- d'une injonction de travaux ?  OUI  NON
- d'une interdiction d'habiter ?  OUI  NON
- d'inscription à l'inventaire ou d'un classement comme monument historique ?  OUI  NON
- d'une injonction pour le ravalement des façades ?  OUI  NON
- d'un plan de sauvegarde (OPAH)  OUI  NON

#### **B10/ INSTALLATIONS CLASSEES AU TITRE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)**

Existe-t-il une installation classée dans l'immeuble ?  OUI  NON  
 NE SAIT PAS

- Si OUI, joindre déclaration et récépissé, autorisation ou enregistrement, et rapport sur la présence de légionella en présence de tours aéroréfrigérantes.